
DOSSIER DE CANDIDATURE BOUTIQUE TEMPORAIRE

Ma Boutique au 49

Espace de vente et d'exposition au cœur de ville, la boutique du 49 a pour vocation de :
Promouvoir et favoriser le développement local
Permettre à des jeunes entrepreneurs de tester leur activité

Ma boutique au 49 : location de 1 jour à 6 mois

DOSSIER DE CANDIDATURE DUMENT REMPLI A RETOURNER

Merci de privilégier la voie dématérialisée par MAIL : MesboutiquesaMontgeron@montgeron.fr
Contact : 01 70 58 93 47

Tout dossier incomplet ne sera pas traité
Tout dossier non réceptionné au moins un mois avant la date souhaitée de réservation ne sera pas traité

La Commune se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit, sans recours d'aucune sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères : qualité des produits proposés, diversité des activités dans Les Boutiques Temporaires et dans le centre-ville, sérieux des demandes déposées...

DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE :

Ma Boutique au 49

La boutique se situe au 49 avenue de la République. Elle est composée d'une surface commerciale de 33 m², en façade sur rue de 4,50m linéaires dont une vitrine de 3,75 mètres sur 2,4m comprend une salle d'exposition au rez-de-chaussée de 33 m² environ, une arrière-salle non accessible au public (stockage) et des toilettes.

La sous-location comprend la mise à disposition du local et la fourniture en eau et électricité.

CONDITIONS DE SOUS-LOCATION :

La boutique peut être sous-louée, pour un jour à 6 mois au maximum.

Le sous-locataire ne peut à nouveau sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

Les boutiques temporaires peuvent toutefois être partagée avec au maximum un autre intervenant, dits « sous-locataire 2 » aux conditions suivantes :

- exposant identifié
- description précise des produits vendus, détaillée dans la demande réservation.

Ma Boutique au 49

PRIX (1)	Semaine classique				Semaine festive*				Juillet et Août
	1 jour	1 Semaine	2 semaines	1 mois	1 jour	1 semaine	2 semaines	1 mois	
	50€	300€	450€	600€	80€	450€	600€	800€	250€ la semaine

**Semaine festive : Fête des Mères, Fête des Pères, Saint Valentin, Semaines 48 à 52 : fêtes de Noël et du Nouvel An.*

(1) Conformément aux tarifs en vigueur fixés par délibération du Conseil municipal.

Le prix de la sous-location est payable à la signature du dit dossier, le jour de la remise des clés, par chèque, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Ce prix ne peut être réduit, en raison d'une fermeture exceptionnelle de la boutique due à un fait indépendant de la volonté de la Commune. De même le sous-locataire responsable s'engage à n'exiger de la Commune aucune compensation financière, ni diminution dudit prix, en cas d'interruption ou d'arrêt des sources d'énergie.

FICHE SIGNALETIQUE DU SOUS-LOCATAIRE RESPONSABLE :

Nom de l'entreprise :

Nom du contact, du gérant ou de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel : Site internet :

*N° de SIRET :

*N° de Répertoire des Métiers :

*N° de Maison des Artistes :

*(*L'un des trois N° d'identification doit être obligatoirement renseigné)*

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....

.....

.....

Description détaillée des créations ou produits vendus :

.....

.....

.....

Gamme de prix des produits :

Pourquoi souhaitez-vous proposer votre activité au sein d'une boutique Temporaire ?

.....

.....

.....

Durée de sous-location souhaitée :

Du au *au prix de :

Ou Du au *au prix de :

**Suivants TARIFS en page 2*

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SOUS-LOCATAIRE 2 (le cas échéant) :

Nom de l'entreprise :

Nom du contact, du gérant ou de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel : Site internet :

*N° de SIRET :

*N° de Répertoire des Métiers :

*N° de Maison des Artistes :

*(*L'un des trois N° d'identification doit être obligatoirement renseigné)*

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....

.....

.....

Description détaillée des créations ou produits vendus :

.....

.....

.....

Gamme de prix des produits :

LES ENGAGEMENTS DU SOUS-LOCATAIRE RESPONSABLE :

Horaires d'ouverture de la boutique

Le sous-locataire responsable s'engage à respecter les amplitudes horaires suivantes :

**Du Lundi au samedi, 10h00-19h30
dimanche, 10h00-13h00**

Le choix de la pause méridienne reste à la convenance du sous-locataire.

Lors de manifestations organisées en centre-ville par la Commune ou les associations de commerçants, le sous-locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations

Activité exercée au sein de la boutique

Le sous-locataire est uniquement autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation. Toute activité liée à la restauration est formellement interdite dans ce local.

Respect du voisinage et de l'ordre public

Le sous-locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, ni à la sécurité de l'immeuble. Il s'engage à ne pas créer de nuisances sonores, de tapage nocturne et à veiller à éviter tout attroupement nocturne sur la voie publique. Il s'engage à ne pas embarrasser ou occuper, même temporairement ou de façon intermittente, une partie commune de l'immeuble, ainsi que les trottoirs et la voie publique. Il s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Concernant la publicité, il s'engage également à ne pas afficher de façon sauvage dans la Ville des flyers ou tous types d'affiche de promotion. Sa responsabilité sera directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique – état des lieux

Le sous-locataire prend le local dans l'état où il se trouve lors de l'entrée en jouissance.

Il s'engage à ne pas percer de trous dans les murs : des cimaises sont mises à disposition pour l'exposition au mur. Il s'engage à ne rien afficher sur la vitrine, ni affiche ni sticker : des supports de communication sont mis à disposition par la Commune, pour permettre l'affichage temporaire pendant l'exposition. Le ménage est à la charge du sous-locataire responsable. Il s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée.

Un état des lieux et un inventaire du matériel fourni sont dressés à l'entrée et à la sortie, lors de la remise et de la restitution des clés au sous-locataire responsable.

Assurances

Le sous-locataire responsable souscrira, pour son compte et celui du sous-locataire 2, le cas échéant, une police « responsabilité civile professionnelle » couvrant pour des sommes suffisantes les dommages corporels et garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

Différends et litiges

Les parties s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige. A défaut, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal compétent.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- . Dossier de candidature dûment rempli par le sous-locataire responsable O
- . Plusieurs photographies des produits ou créations qui seront vendus O
- . Extrait KBIS datant de moins de 3 mois O
- . Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers O
- . Extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes O
- . Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et photocopie du contrat (*elle doit couvrir les dommages susceptibles d'être causés au local par le sous-locataire*) O
- . Copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport du sous-locataire responsable. O

Fait à

Le

Nom et signature du sous-locataire responsable,
Précédée de la mention « *Lu et approuvé, bon pour accord* » :